

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3618

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	1
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Soutien accru aux organismes de recherche du fait de la hausse du point d'indice (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le rapporteur spécial souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la charge à laquelle font face les organismes de recherche du fait de l'absence de compensation intégrale de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Cet amendement retire donc 1 euro de l'action 3 "Recherche duale dans le domaine aérospatial" du programme 191 "Recherche duale (civile et militaire)" pour l'affecter à l'action 1 "Soutien accru aux organismes de recherche" du fait de la hausse du point d'indice".